

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DU 60 Secteur Gare du Nord (10e) - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial conclu avec la SA Gare du Nord 2024 pour la participation au financement de la requalification des espaces publics rendue nécessaire par le projet de modernisation et d'extension de la Gare du Nord.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4 ;

Vu la délibération n°2019 DU 81 des 1, 2, 3 et 4 avril 2019 autorisant la Maire de Paris à signer la convention de projet urbain partenarial pour la participation au financement de la requalification des espaces publics rendue nécessaire par le projet de modernisation et d'extension de la Gare du Nord (10ème) ;

Vu la convention de projet urbain partenarial entre la Ville de Paris et la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Gare du Nord 2024 pour une participation au financement de la requalification des espaces publics rendue nécessaire par le projet de modernisation et d'extension de la Gare du Nord, en date du 9 mai 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial et de l'autoriser à le signer ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial du 9 mai 2019 et ses annexes, ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 30 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 6 avril 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial en date du 9 mai 2019 pour une participation au financement de la requalification des espaces publics rendue nécessaire par le projet de modernisation et d'extension de la Gare du Nord, entre la Ville de Paris et la SA Gare du Nord 2024, dont le projet est ci-annexé, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SA Gare du Nord 2024 l'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial en date du 9 mai 2019.

Article 3 : La dépense/recette correspondant sera inscrite au budget de la Ville de Paris (exercice 2021 et/ou suivants).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO